



FAUT AGIR !

FO

AGIT



Trimestriel - avril 2018
numéro 2

SOMMAIRE

- 1/ Éditorial p.1
- 2/ Actualités « Fonction publique » p.2
- 3/ Actualités « Finances » p.3
- 4/ Actualités « DGFIP » p.4
- 5/ InFOrmations locales p.5
- 6/ InFOrmations locales p.6
- 7/ la page FO du trimestre p.7
- 8/ InFOs pratik p.8



Editorial

Comme promis en janvier dernier, voici le second numéro de notre journal FO, riche en actualités, aussi bien nationales que locales.

Ces trois derniers mois, de multiples événements et actions ont eu lieu :

Les fonctionnaires se sont mis en grève le 22 mars et seront à nouveau dans l'action le 22 mai prochain, sans parler de la journée FO-DGFIP morte le 3 mai. Nous précisons que ce sont des grèves intersyndicales.

Du 26 au 30 mars, notre syndicat FO-DGFIP a tenu son Congrès national à Ronces les Bains (17). Un grand merci à nos collègues Frédérique Alvarez et David Boyer qui y ont assisté afin de représenter notre section locale !! Le rapport d'activité a été approuvé à 89,99 % (aucun vote contre).

La secrétaire Générale Hélène FAUVEL a été reconduite dans ses fonctions. Vous pouvez lire [ici](#) les motions qui constituent la feuille de route du syndicat pour les 4 prochaines années et les motions pour les drom-com : [ici](#)

Du 23 au 27 avril, la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGTFO) a tenu son congrès à Lille. A l'issue de ce congrès, [Pascal PAVAGEAU](#) est devenu le nouveau Secrétaire Général, en remplacement de Jean-Claude MAILLY. Bienvenue à lui dans ses nouvelles fonctions !

En espérant que ce nouveau numéro du journal FO-DGFIP vous apporte certaines informations, la rédaction vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture.

Rendez-vous en juillet-août pour le numéro 3 !!!



Pascal PAVAGEAU
nouveau secrétaire FO

Fonction publique d'État



Les discussions sur la réforme de la Fonction publique ont débuté. Le document d'orientation mis en discussion a très (trop) légèrement évolué suite à la mobilisation du 22 mars. Les principes restent toutefois les mêmes :

- l'évolution des instances de représentation des agents : fusion CT / CHS-CT, simple rôle de recours pour les CAP et déconcentrer au maximum ces dernières (fin des discussions fin juin),
- l'augmentation du recours aux contractuels (fin des discussions début juillet),
- l'évolution des modalités de la rémunération notamment par la prise en compte du mérite individuel (fin des discussions mi-octobre),
- développement de la mobilité **FONCTIONNELLE** vers d'autres ministères, d'autres fonctions publiques ou vers le Privé (fin des discussions fin octobre).

Le statut, s'il n'est plus ouvertement remis en cause par le Gouvernement qui dit y être attaché dans ce document de travail, reste menacé.

Il faut rappeler ici que le statut n'est pas un privilège pour les agents **MAIS UNE GARANTIE POUR LES USAGERS**. Ce statut nous permet d'être loyaux envers le pouvoir politique du moment et d'appliquer les ordres avec la neutralité nécessaire.

Dons de jours de repos : extension aux proches aidants

Les salariés proches aidants de personnes en perte d'autonomie très grave ou en situation de handicap peuvent bénéficier d'un dispositif de dons de jours de repos non pris par d'autres agents de leur direction. Le dispositif est calqué sur celui en vigueur pour les parents d'un enfant gravement malade. Les agents publics pourront en bénéficier, après parution d'un décret en Conseil d'État, qui en précisera les modalités.

Loi 2018-84 du 13 février 2018: JO du 14 février 2018



Après la grève du 10 octobre à l'appel des 9 organisations syndicales représentatives chez les fonctionnaires, la journée réussie du 22 mars dernier n'a été qu'à l'initiative de 7 OS (la CFDT et l'UNSA avaient décidé de ne pas appeler au niveau national la Fonction publique, même si certaines entités de ces deux fédérations appelaient dans leur secteur). Compte tenu de l'absence de réponse satisfaisante du Gouvernement aux revendications syndicales, une nouvelle journée d'action a été décidée pour le mardi 22 mai prochain. Cette fois, les 9 organisations syndicales de fonctionnaires sont dans l'action. Cette journée doit être une nouvelle réussite !!!!



**Suppression du Plan Ministériel
de Qualification
Un recul social de 30 ans !**

FO Finances s'indigne de cette décision ministérielle inédite, qui est clairement un déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents.

FO Finances se refuse à considérer ce dossier comme définitivement clos et relancera ses propositions au ministre autant de fois que nécessaire, pour le retour de cet important acquis social.

Mr Darmanin a annoncé officiellement l'absence de tout Plan Ministériel de Qualification pour 2018. C'est la première fois depuis 1990, qu'un ministre prend une telle décision !!

A ce stade, un petit retour en arrière s'impose. A la sortie du conflit de 1989, qui aura duré plusieurs mois, les fédérations Syndicales, FO en tête comme première fédération du ministère, obtiennent plusieurs avancées majeures pour les agents : pour mémoire, création des CHS, titre restaurant, arrivée massive de la bureautique dans les services.

Mais également un plan ministériel de qualification en reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents qui se matérialise par un contingent de promotions supplémentaires en plus de celui fixé dans les statuts particuliers pour les changements de corps.

Au nom des restrictions budgétaires, un coup de rabot important a été engagé dès 2012 par Pierre Moscovici et ses successeurs à Bercy, en divisant par 6 le nombre de promotions liées au PMQ. Mr Darmanin en a donné le coup de grâce, alors que M.Le Maire était ouvert au débat.

PROMOTIONS EN CHUTE LIBRE !!!

Pour rappel Plan ministériel de qualification 2013-2017

Direction	C en B					B en A				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
DGFIP	1000	478	250	150	150	200	148	100	50	50
DGDDI	271	172	109	44	44	130	119	65	26	26
INSEE	10	18	5	10	8	5	7	5	5	7
DGCCRF	28	25	12	5	3	58	49	33	20	18
Adm Générale	70	64	45	27	20	-	-	-	-	-
DGE	-	-	-	-	-	12	12	8	4	4
SCL	3	-	-	4	-	4	-	-	-	5

La grève du 22 mars dernier a été un franc succès à la DGFIP avec un taux moyen de près de 40 % de grévistes avec de nombreux départements au-delà des 50 %. Comme d'habitude, la DGFIP est à la pointe de la mobilisation Fonction publique. Il faut maintenir la pression et de nouvelles actions se préparent : grève de la Fonction publique du 22 mai mais aussi grève DGFIP morte du 3 mai prochain.

TOUS ENSEMBLE ! TOUS ENSEMBLE !!



Fisc: Un bug du logiciel de Bercy à l'origine de fausses déclarations de revenus

L'hebdomadaire explique que le 22 mars à 15h30, date à laquelle les déclarations de revenus préremplies pour l'année 2017 devaient être envoyées aux contribuables, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ne détenait « que les trois quarts des informations dont elle avait besoin ». Ainsi, rapporte le Canard, sur le million de contribuables concernés par ce bug, 500.000 d'entre eux devraient recevoir dès le 15 avril une déclaration papier comportant des montants de revenus inexacts.

De nouvelles déclarations corrigées envoyées aux contribuables. Le risque ? Que les contribuables soient contraints de payer un montant qui ne serait pas le bon.

Le Canard enchaîné explique que jusqu'ici, les entreprises devaient livrer des déclarations annuelles (DADS) sur les revenus de leurs employés pour alimenter la base de données. Toutefois, ces déclarations sont devenues mensuelles et s'appellent désormais « déclaration sociale nominative » (DSN), dans l'optique de la mise en place du prélèvement à la source. Ce qui n'aurait pas été du goût du logiciel qui a ainsi émis des déclarations tronquées.

Le logiciel a parfois envoyé au fisc la DADS en lieu et place de la DSN ou inversement. Parfois il a même envoyé les deux. Selon une porte-parole de la Direction générale des finances publiques, les 500.000 foyers qui paient leurs impôts en ligne verront eux leurs données « modifiées d'ici la mi-avril ». Les 500.000 autres qui ont opté pour la version papier devraient recevoir une déclaration corrigée quelques jours seulement après la première.



Lors du Comité Technique de Réseau du 6 mars 2018, la Direction Générale a annoncé que l'expérimentation des agences comptables pour les grandes collectivités était quasiment actée dans le cadre de CAP 2022.

Les autres décisions seront annoncées ultérieurement mais des pistes sont évoquées par la DGFIP : transfert d'une partie du recouvrement des Douanes vers la DGFIP, réduction drastique de la gestion du numéraire, adaptation du maillage territorial (avec un rôle accru pour les Maisons de Services au Public), rénovation du contrôle fiscal (évolutions applicatives, accentuation du Data Mining*, réforme du verrou de Bercy), la remise en cause de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des Comptables publics... (* Data Mining = exploration des données)

Les résultats de l'observatoire interne à la DGFIP ont été publiés le 16 mars. Pour 54 % des répondants la DGFIP évolue trop vite, pour 68 % elle évolue dans le mauvais sens. Les sources d'informations intéressantes sont Ulysse pour 67%, les syndicats pour 54% et le supérieur hiérarchique pour 37 %. Seulement 70 % des agents pensent que le service rendu est de bonne qualité, mais 50 % pensent que le travail est mal réparti au sein de leur unité de travail. La quantité de stress est évaluée à 6,5/10 et la qualité de vie au travail à 5,7/10. Le travail dans l'urgence concerne souvent 54 % des collègues et de temps en temps 36 % des collègues. La rencontre d'usagers mécontents se produit souvent pour 21 % des collègues et de temps en temps pour 41 % des collègues.

70 % des agents ne sont pas satisfaits des possibilités d'avancement (rien de surprenant compte tenu de la réduction drastique des avancements). De même 65 % ne sont pas satisfaits de la reconnaissance de leur travail. Bien sûr, 60 % des collègues ne sont pas satisfaits de leur rémunération (7 ans de gel de la valeur du point sont passés par là). Enfin, si 72 % des agents sont satisfaits de travailler à la DGFIP, 55 % pensent que leur motivation diminue et 67 % sont pessimistes concernant leur propre avenir à la DGFIP.

La DGFIP a lancé deux appels d'offres pour permettre aux agents d'une part et aux cadres d'autre part de consulter par téléphone une cellule d'aide psychologique. Il y aurait droit à 3 appels par agent et par an et à une consultation par cadre et par situation difficile. La DGFIP anticipe-t-elle déjà les effets dévastateurs de CAP 2022 sur le moral des troupes ?

Les restructurations de postes comptables pour 2018 se poursuivent : déjà 3 fermetures depuis le 2 janvier (Une dans les Yvelines le 1er avril et deux le 1er juin en Moselle).





LA FICHE DE SIGNALEMENT, POURQUOI ?

LES VIOLENCES EXTERNES, C'EST QUOI ?

violences externes : faits qui viennent de l'usager (ex: reliquataires récalcitrants : violence, incivilités, injure, agression, moqueries...)

CE SONT DES INCIVILITÉS DIVERSES QUI PEUVENT ALLER JUSQU'À L'AGRESSION

exemple de fait : un collègue d'un pôle de recouvrement spécialisé lors d'une entrevue avec un usager récalcitrant, venu pour râler qui dit : "si ça continue comme ça je vous fais passer par la fenêtre" (il se trouve que le service était à l'étage et le collègue à côté d'une fenêtre...)

L'après-midi même, le collègue déposait une main courante.

Autre exemple : une agression verbale à l'accueil : le DRFiP a pris sa plume pour faire un rappel à l'ordre au contribuable.

Ici à la Réunion, la direction fait effectivement des rappels à l'ordre... Si l'information remonte jusqu'à elle...

ATTENTION : L'ADMINISTRATION A UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Remplir et faire suivre une fiche de signalement à la Direction est **un acte nécessaire** :

- **pour vous individuellement** : par exemple si à la suite d'un incident, votre état de santé (psychique ou physique) venait à se dégrader, le fait que l'incident soit rapporté par écrit permettra de faciliter une demande de reconnaissance de l'imputabilité au service !

- pour nous tous, agents et représentants du personnel pour arrêter que la DG nous fasse croire que tout se passe bien dans les services..

Pour exemple en 2017, la DRFiP de la Réunion recense **23** fiches de signalements : **QUE 23 !!**

Les agents et leurs représentants se tirent une balle dans le pied en ne faisant pas remonter l'information :

message donné "tout va bien" et l'état de fait perdu...

N'hésitez pas à nous tenir informés si des faits vous dérangent mais pas votre chef : trop peu de fiches sont remontées quand on sait la fréquence des incivilités à l'accueil et le malaise qui suit certaines situations... Nous pouvons évoquer ces situations lors des audiences, des instances officielles, interpellier le Directeur, mais nous ne pouvons pas inventer des fiches, des constats écrits qui n'existent pas : nous ne sommes pas dans une administration de "débat écrit et contra-dictoire" pour rien..

Où trouver cet imprimé ?

Sur la page d'accueil d'Ulysse Réunion, Conditions de vie au travail, **Fiche de signalement**



Informations locales



Pas de salle de pause sur le Centre des Finances Publiques de Champ-Fleuri ???!

Non non , ce n'est pas un Poisson d'Avril !!!

Environ **170 agents** travaillent sur ce site dans les services suivants : SIE, SIP, PRSCDIF, SPF, COURRIER...

Et aucun lieu, aucun local n'est disponible pour permettre aux agents de faire une pause si ce n'est un créneau sur 1 heure seulement le matin Dans l'arrière salle du restaurant administratif. Dérisoire, n'est-ce pas ??

Et aucun lieu non plus pour manger sa barquette ou son sandwich ni un évier pour laver son verre ou ses couverts, un frigo, etc. Voici ce que nous ont répondu la plupart des agents de ce CFIP lors de notre distribution de tracts pour ce problème :

« Nous avons un restaurant administratif sur le site, donc pas de salle de pause mise à disposition. »



Trop nombreux sont les agents qui déjeunent sur leur bureau et font la pause café dans leur bureau, voire ne font pas de pause du tout. Même les plus petits postes de 10 agents ont leur salle de pause avec évier, frigo et micro-ondes.

Ceci n'était plus supportable. **FO-DGFIP974** a évoqué ce sujet à de nombreuses reprises avec la Direction, avec un mail envoyé le 9 mars dernier au Directeur.

Selon les dires du chef de pôle Ressources, l'aménagement ne peut être engagé dans l'immédiat mais le délai annoncé serait d'1 mois ou 2. En tout cas, **FO-DGFIP974** veillera à ce que la Direction tienne sa parole et que la communication soit répercutée à l'ensemble des agents du CFIP de Champ-Fleuri.

La solution proposée est de récupérer une partie du restaurant, et condamner l'accès par le restaurant (respect des règles d'hygiène selon l'association du restaurant administratif) et créer un autre accès.

Que dire lorsqu'en groupe de travail DUERP où notre OS continue de siéger, la Direction elle-même nous répète à maintes reprises que les agents doivent faire une pause de 20 minutes toutes les 2 heures, lorsqu'ils travaillent sur écran ...Oui, mais où ? A son bureau ?

A bon entendeur !

Lors de la grève du 22 mars 2018, le départ de la manifestation s'est faite du Petit Marché Saint-Denis jusqu'à la Préfecture, en passant par la rue Maréchal Leclerc et la rue de Paris (voir photo).

L'ambiance était là, la foule aussi, et FO était là, toutes administrations confondues, sans parler des retraités !!

Rendez-vous le 22 mai prochain !!!

Venez nombreux !!!



La page FO du trimestre



J'ai reçu des menaces, mais je ne m'en suis pas occupée

**Le combat syndical,
ça conserve !!!**

À 106 ans, Germaine Gourdon est la doyenne des militantes et militants FO. Lors de la scission entre FO et la CGT, en 1947, la trésorière du syndicat CGT des PTT d'Angers choisit son camp. Elle rejoint Force Ouvrière.

Germaine Gourdon est née en 1911. Bon pied bon œil, à 106 ans, elle est un peu la mémoire de FO. Elle demeure l'une des rares militantes FO encore en vie qui a vécu la scission et la création de FO en 1947. Germaine est entrée aux PTT à l'âge de 17 ans. C'était en 1928. Originaire d'Angers, elle fait alors des remplacements dans les bureaux de poste et télécommunications du Maine-et-Loire. Plus tard, dans les années cinquante, elle sera chargée, à la direction départementale des PTT d'Angers, de gérer la mise en place des lignes téléphoniques chez les nouveaux abonnés, avant d'être nommée au service départemental des affaires sociales. Après un passage éclair à la CFTC, Germaine adhère à la vieille CGT en 1933. Elle devient vite trésorière du syndicat des PTT d'Angers, une fonction syndicale qu'elle continuera à occuper à Force Ouvrière, dès la scission. Des collègues de Bordeaux m'ont téléphoné. Ils m'ont parlé de la création d'un nouveau syndicat, Force Ouvrière. Moi je n'étais pas communiste, alors j'ai décidé de quitter la CGT et j'ai adhéré à FO, raconte-t-elle. La militante évoque l'emprise du communisme au sein des PTT à l'époque, et les difficultés à exprimer des opinions au sein de la section syndicale CGT.

J'ai envoyé une lettre à mes adhérents pour leur demander de prendre position, se rappelle-elle. La plupart suivent Germaine à Force Ouvrière. J'ai aussi reçu des menaces et des insultes de la part de certains, mais je ne m'en suis pas occupée. Au congrès constitutif de FO, en 1948, je n'y étais pas, car j'étais enceinte, se souvient encore Germaine.

Sa fidélité à l'organisation syndicale ne se démentira pas au fil du temps. Son dévouement aux œuvres sociales non plus. Germaine en sera une pionnière dans le Maine-et-Loire.

L'important, c'était de payer sa cotisation. Une cotisation, ça se paye !, aime-t-elle à répéter, un sourire au coin des lèvres, lorsqu'elle évoque son passé de trésorière dans son syndicat FO. Une fonction syndicale qu'elle occupera jusqu'en 1976, année de son départ à la retraite. Germaine sera ensuite responsable pendant une quinzaine d'année de la section des retraités FO des PTT du département, puis de la région. Avant de prendre sa retraite du syndicat, lorsqu'elle quitte la région pour se rapprocher de sa fille, qui habite en Ile-de-France.

A QUOI ÇA SERT UNE ADHÉSION ?

- En adhérent, vous ajoutez une voix (liberté de parole) à la voix de votre syndicat, vous lui donnez plus de force, ce qui est déjà un acte significatif et responsable.
- En militant : vous participez activement à la vie de votre syndicat, vous défendez vos idées, vous prenez en charge les revendications et vous faites partager vos convictions aux autres. Votre vie se remplit, vous avez le sentiment fondé d'être utile, de ne plus subir.
- Vous assurez des responsabilités : vous vous êtes pris au jeu du militantisme, les syndiqués reconnaissent vos qualités et vous font confiance, alors les responsabilités vous attendent. De délégué du personnel à délégué syndical, de Secrétaire de syndicat à Secrétaire départemental, de Conseiller prud'homme à Administrateur d'un organisme social etc ; elles ne manquent pas... Il faut savoir que tous les salariés ayant des responsabilités syndicales et tous les fonctionnaires ont droit à une formation syndicale de 12 jours par an. C'est la loi.



INFOS pratik

Pour les militants de la section FO-DGFIP 974, oeuvrer pour un syndicat c'est défendre au mieux les intérêts des personnels, des agents, des collègues.

Nous avons tenu à intervenir à chacune des réunions avec la Direction : groupes de travail DUERP, Logement et CHSCT, en comité (CTL, CDAS, CHSCT, CAPL) et en audience avec le Directeur de la DISI SUD EST, la Déléguée du DG...

Être présent autour de la même table que l'administration pour discuter de dossiers urgents et/ou importants pour les agents ne veut pas dire que l'on est d'accord avec tout ce que fait l'administration...

Prévenir ou conseiller ne signifie pas menacer ..

Et sur l'histoire de l'intersyndicale, les militants de la section FO-DGFIP 974 vous rappellent que des actions intersyndicales ont été décidées au niveau national notamment pour les 3 et 22 mai (grèves) et vous rappellent qu'il est important de se mobiliser !

A noter sur vos éphémérides et calendriers :

- 17 mai : CHSCT (2ème convocation plus d'1 mois après, quand des travaux étaient nécessaires et n'ont pu être votés du fait du boycott des autres OS)
- Entre 25 et 29 mai (date non définie): Groupe de travail Logement (4ème convocation suite à report du 8 mars, 29 mars, 19 avril)
- 05 juin (date prévisionnelle): CAPL Mutations C
- 12 juin (date prévisionnelle) : CAPL Mutations B
- 21 juin (date prévisionnelle) : CAPL Mutations A

Pour les salaires, pour l'emploi, pour le respect
Rejoignez Force Ouvrière !



Suite à Notre Assemblée Générale qui a eu lieu le 8 mars à la Possession chez Jacky, voici la nouvelle composition de la Section Locale FO-DGFIP :



Combien coûte l'adhésion à FO ?

1 heure de salaire par mois ; ainsi chacun cotise selon ses moyens.

Des taux de cotisations particuliers sont prévus pour ceux qui sont au chômage, à la retraite ou qui travaillent à temps partiel.

Comment régler la cotisation à FO ?

Comme vous voulez : par chèque (possibilité en 3 fois) ou par virement sur demande de notre RIB. A noter que chaque adhérent FO reçoit gratuitement la plupart des publications syndicales d'information, et que les cotisations syndicales sont, pour 66% déductibles des impôts.

Voir la procédure d'adhésion (imprimé + tarif) sur le lien suivant :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/974/spip.php?article170>

Secrétaire départemental :
Darwin DAMBREVILLE, CFIP de St-Pierre

Secrétaires départementaux adjoints :
Frédérique ALVAREZ, CFIP de St-Pierre
Gilles JUSTOME, SIP St-Denis EST
François HANTZ, SIP ST Louis

Trésorière et trésorier adjoint :
Nathalie JUSTOME, SIP St-Denis OUEST
Jean-Philippe PAYET, CFIP de St-Paul

Mél:fo.drifip974@gmail.com ou
fo.drifip974@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/974/>